

- stimuler la croissance et la création d'emplois au sein des petites entreprises par une aide financière et par la réduction des cotisations d'assurance-emploi;
- appuyer le renouvellement de l'infrastructure des collectivités urbaines et rurales;
- seconder le perfectionnement des compétences et l'enseignement postsecondaire;
- investir dans la technologie et favoriser l'innovation.

Les petites et moyennes entreprises et leur rôle de créatrices d'emploi

Au Canada comme dans les autres pays industrialisés, la contribution des petites et moyennes entreprises (PME) au marché de l'emploi et à l'économie du pays est impressionnante. En 1993, les entreprises de moins de 500 employés auraient en effet été à l'origine de 57 p. 100 de tout le produit intérieur brut (PIB) du secteur privé au Canada. Aujourd'hui, elles continuent de créer la plupart des nouveaux emplois et forment la majorité des 922 182 compagnies canadiennes. En effet, de ce nombre, seulement 2 000 environ n'étaient pas des PME en 1993.

Comme les PME sont importantes pour la croissance économique, le Canada appuie les discussions entreprises à leur sujet dans les forums internationaux, et il attend avec intérêt les vues qui seront exprimées sur la question au Sommet de Denver. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par exemple, procède à des études comparatives des meilleures pratiques gouvernementales à l'appui des PME, et des effets de la mondialisation sur ces entreprises.

En 1994, le Canada a conçu pour la petite entreprise un nouveau cadre d'assistance qui repose sur deux objectifs fondamentaux : favoriser un climat d'affaires propice à la croissance des petites entreprises et mieux cibler l'attribution des ressources gouvernementales limitées en vue d'améliorer la compétitivité et de stimuler la croissance.

Les politiques adoptées par le Canada à l'égard des PME visent à encourager la concurrence et correspondent aux thèmes recensés par le secteur privé dans l'Examen de la politique des petites entreprises en 1994. Ces thèmes sont le financement, la fiscalité, la réglementation excessive et la paperasserie, le perfectionnement des compétences, la science et la technologie ainsi que le développement du commerce international. À cet égard, le Canada s'est fixé les objectifs suivants :